Conseil d'administration Mercredi 29 Mai 2019

Procès-verbal

Représentants de la catégorie 1

Xavier CHATEAU, Soizic WATTINNE, Quentin LESUR

Représentant de la catégorie 2

Astrid BRANT-GRAU, Jacques BARHY, Jean-Luc DELPEUCH

Représentants de la catégorie 3

Xavier ROY

Représentants de la catégorie 4 A

Marc LE COQ, Saida GUELLATI-KHELIFA, Patrick BOISSELIER

Représentants de la catégorie 4 B

Frédérique EVEN-HORELLOU, Emmanuelle VIGNOLI, Anne D'ORAZIO

Représentant de la catégorie 5

Laurent KALIFA, Dominique ENGEL

Représentants de la catégorie 6

Clément GENTY, Nicole REISBERG, Kyra CONSTANTINOFF

Invités présents :

Guy GEORJON, Alice CHITRAKAR, Hugues BRUNET, Sabrina HAMZA, Laure Capron, Lucie LOEWENSTEIN, Stéphanie HUBERT

Etaient excusés :

Philippe DURANCE, Chimène DENNEULIN, Philippe CAVELIER, David SEGUIN, Xavier CACHARD, Faten HIDRI, Marie-Christine LEMARDELEY, Alain BAUER, Julie JOLY, , Maxime SCHIRRER, Jean-François CLEMENT, Louisa CHERIF-OUAZANI, Julien JOURAND, Marie-Line ROBINET, Gérard REISBERG, Patrick RABESANDRATANA, François VAQUIER, Patrick HOUDAYER, Alice GILHON, Josiane GIAMMARINARO, Alain SOREIL, Vincent COHAS, Philippe DEDIEU, Clotilde FERROUD, Bendicht WEBER, Nazih MECHBAL, Marie-Josée BRIGAUD, Laurent SCORDINO-MAZANEC, Annie-Claude RUESCAS, Jacques PERRIN

Des pouvoirs ont été attribués comme suit :

Chimène DENNEULIN	donne pouvoir à	Anne D'ORAZIO
Olivier ZEDER	donne pouvoir à	Soizic WATTINNE
Alain BAUER	donne pouvoir à	Patrick BOISSELIER
Jean-François CLEMENT	donne pouvoir à	Laurent KALIFA
Gerald REISEBERG	donne pouvoir à	Nicole REISBERG

Des pouvoirs sont arrivés en blanc et ont été attribués comme suit :

Philippe DURANCE donne pouvoir à Saïda GUELLATI-KHELIFA

Xavier CACHARD donne pouvoir à Quentin LESUR Faten HIDRI donne pouvoir à Xavier CHATEAU

Marie-Christine LEMARDELEY donne pouvoir à Xavier Roy

Le quorum est atteint avec 18 présents et 10 pouvoirs

Ordre du jour :

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2019
- II. POINT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME NCU HESAM 2030 « CONSTRUISONS NOS METIERS »
- III. BUDGET RECTIFICATIF NUMERO 1 EXERCICE 2019
- IV. PROJET DE MODUS OPERANDI EN MATIERE D'EVOLUTION DE PERIMETRE
- V. MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 DES STATUTS DU COLLEGE DOCTORAL D'HESAM UNIVERSITE
- VI. ADHESION A L'ASSOCIATION FFFOD FORUM DES ACTEURS DE LA FORMATION DIGITALE
- VII. QUESTIONS DIVERSES

La séance est ouverte à 9h30

I. Approbation du proces-verbal du Conseil d'Administration du 13 mars 2019

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 13 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

II. POINT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME NCU HESAM 2030 « CONSTRUISONS NOS METIERS »

Laure Capron, administratrice NCU à HESAM Université, informe le conseil d'administration sur l'avancement du programme NCU « construisons nos métiers ».

Laure Capron commence par se présenter aux membres du conseil :

En détachement pour 3 ans à HESAM Université depuis le 15 Avril 2019 elle était auparavant

- Maitre de conférences à Université Côte d'Azur (section 31 + MAE)
- Responsable Scientifique et Technique L@UCA (2017-2019)
- Doyen Fac de Sciences (2012-2018)

Elle anime le réseau des projets NCU au niveau national (37 projets labellisés).

- Son rôle en tant qu'administratrice du Programme NCU
 - Piloter projet, fonctionnement opérationnel du plan d'action, suivi qualité
 - Animatrice pédagogique et technique du projet
 - Sous la direction du RST (VP Formation HESAM)
- · Ses missions
 - En collaboration avec le responsable de pôle R&F et chaque responsable NCU dans les établissements
 - Être prescripteur des circuits administratifs, animer l'écosystème, élaborer le budget, appui à l'animation S&T, animer le(s) chargé(s) de valorisation, organiser et animer la communication
- Ses activités
 - Préparation des instances de pilotage du programme (<u>COP, COS</u>)
 - Participation CA et CAC HESAM Université
 - Suivi qualité des fiches projets sur chaque formation
 - Déploiement des axes de formation
 - Elaboration de plannings et retroplannings

Laure Capron présente ensuite l'avancement du projet NCU :

- Réussite en premier cycle à Bac+1 (Pitch'HESAM®) et Bac+3 (Bachelor'HESAM®)
- Prise en compte de la diversité des publics
- Professionnalisation des apprenants
- 4 filières professionnelles identifiées (larges et perméables)
- Une approche par les compétences
- L'alternance comme passerelle vers l'emploi
- Un socle : l'ingénierie de formation des établissements, l'Ecole Vaucanson, le bachelor de technologie d'Arts et Métiers, les partenariats ...

Les objectifs en termes de cursus :

Dans les 4 filières

- Arts appliqués, Design, Métiers du Livre, Luxe et Mode Environnement,
- BTP, Energie, conception et gestion du cadre bâti et des territoires
- Management, Gestion, Commerce, Sécurité, Services à la personne et Ressources Humaines
- Numérique, Mécatronique, Génie électrique, Matériaux, Génie industriel

Sur les dix années :

	3 ANS	6 ans	10 ANS
PITCH'HESAM® OUVERTS	10	26	42
BACHELOR'HESAM®	5	15	25
Inscrits en Pitch'HESAM®	240	900	3465
INSCRITS EN BACHELOR'HESAM®	278	1739	3312

Comitologie:

- Le comité opérationnel de programme
 - Réunion mensuelle
 - Responsables et correspondants NCU nommés
 - Coordonner la mise en œuvre opérationnelle du programme, valide les démarches qualité, pédagogiques, de communication ...
- Comité d'orientation stratégique
 - Réunion semestrielle
 - Représentants des apprenants, du monde socio-économique et des entreprises partenaires
 - Analyser les placements et poursuites d'études, prévoir les évolutions de l'offre de formation en fonction du marché de l'emploi

Autour de la Comitologie :

- Les assises territoriales
 - Un colloque annuel pour le partage d'expérience autour des formations mises en place
 - Un moment d'échange avec les partenaires
 - Association possible avec le Comité d'Orientation stratégique
 - Un second temps d'échange en distanciel

- Les équipes de sites
 - Le lieu d'opération des formations (avec tous les acteurs de la formation dans l'environnement)
 - Un échange important pour le suivi et le développement du projet
 - Peut être à l'origine d'un déploiement vers d'autres sites
 - Rencontre avec des apprenants
- Les groupes de travail
 - Pour la préparation de chaque nouvelle formation ou sur un axe transdisciplinaire choisi en vue de la création de formations (en amont des équipes de site)
 - Sur les données à collecter, les indicateurs (communs et spécifiques) ...
 - Autour des pratiques pédagogiques, de la démarche compétences, ...
 - Pour la vision des usagers
 - Autre ? (Inscription RNCP, communication, ...)

Jalons, indicateurs et suivi :

- Nombre de formations (+1 ou +3), d'apprenants, de diplômés, de badges de compétences délivrés, de partenariats générés dans le cadre de cofinancements
- Insertion professionnelle à 6 mois
- Formations crées en blocs de compétences
- Cursus inter-établissements
- Part de l'alternance
- Collecte par les établissements, entrepôt de données
- Observatoire des usages du numérique et des pratiques pédagogiques

Mise en œuvre et année 2019-2020 :

Juillet 2018 Sélection par le jury	S	évrier 2019 ignature de la convention attributive		Septembre 2019: Ouverture des premières formations		COS et Assises du Territoir e		
							\bigcirc	
	22 Novembre 2018 Date officielle de début de projet		Mai 2019 Versement 1 ^{ère} tranche	t	Sept/Oct : accord de consortium rédigé		31 décembre 2019 : fin d'observation pour rapport annuel	
20 Janvier : transmission de l'accord de consortium signé à l'ANR		31 MAF Dépôt rapport a à l'AN	du nnuel	COS : Analyser 2019 Et faire des préconisations	Septembre 2020: Ouverture de nouvelles formations		31 décembre 2019 : fin d'observation pour le rapport sept 2019 – Déc 2020	
	Remontée des informations en provenance des établissements	Transmi jury internati		Assises du territoire : Échanger, Valoriser,		Oct / Nov - COS - ANR réunion annuelle - Assises o Territoir	e du	

La mise en œuvre financière : les conventions de reversement et conventions spécifiques :

- Un établissement porteur opère la formation HESAM
- Il coordonne les dépenses de l'aide relatives à cette formation et aux établissements partenaires intervenant dans cette formation
- L'aide financière pourra provenir
 - o Directement depuis HESAM
 - o En provenance d'un établissement opérateur d'une formation HESAM par le biais des conventions spécifiques

Conclusions:

- Une dynamique enclenchée pour l'ouverture de formations sur proposition des sites et pour l'accompagnement et le suivi de leur montage
- Le NCU : animer la synergie entre les acteurs de HESAM Université, avec les partenaires sur les territoires en lien avec les autres projets de HESAM et des établissements membres
- Des formations HESAM mais des portages par les établissements partenaires en association

Prochaines échéances :

- Les groupes de travail
- Le recrutement du 1^{er} chargé de valorisation
- L'accord de consortium
- HESAM: organise la prochaine rencontre des projets NCU en juillet
- 2022 : évaluation par le Jury International (ORAL)

Jean-Luc DELPEUCH conclut la présentation en rappelant que le profil de Laure est parfaitement adapté au poste. HESAM Université est heureux de l'accueillir pour ce projet.

Le projet sur 10 ans comportera un budget de 9,6 millions d'euros. Il invite les établissements à rejoindre le projet dès maintenant ou au cours des 10 prochaines années en prenant contact directement avec Laure CAPRON. Par ailleurs, le centre Michel Serres a depuis plusieurs années une grande expérience de l'inter-établissements qui nous sera utile afin de la transposer au niveau Bachelor et Pitch.

Clément GENTY intervient en demandant si nous savons ce que propose la concurrence et aussi si l'impact a été évalué auprès des employeurs et des établissements d'enseignements.

Laure CAPRON nous informe que le bac+1 a émergé très récemment. Grace au CNAM, HESAM Université est légitime sur ce projet. La reconnaissance est à construire auprès des employeurs.

Concernant le bac +3 une offre importante est déjà en place. Cependant nous avons un positionnement avantageux avec des établissements forts de leurs expériences.

Frédérique EVEN-HORELLOU confirme les propos de Laure CAPRON en rappelant que le CNAM dispose du certificat professionnel depuis plusieurs années, déployé sur l'ensemble du territoire.

Jean-Luc DELPEUCH ajoute qu'HESAM souhaite proposer des parcours qui permettent de travailler et poursuivre des études.

Jacques BARHY pense à la problématique du Bac+3. Il y a déjà des offres importantes qui ont été mise en place. Le niveau bac+3 intéresse les entreprises mais c'est un niveau qui est vécu comme étant un pont vers un bac +5. Par ailleurs, nous devons nous faire connaître et obtenir une « image » qui s'acquiert avec les années. HESAM Université doit conserver une cohésion importante entre les membres.

Astrid BRANDT-GRAU se demande comment s'articule la formation en 3 ans DNMAD qui est un niveau licence.

Laure CAPRON répond que chaque établissement conserve ses offres de formations.

L'idée est de proposer de nouvelles formations bac+3 avec une reconnaissance pour la licence.

Laurent KALIFA se demande s'il serait possible d'utiliser l'argent du fond de roulement qui permettrait de louer des salles de formation accueillante.

Jean-Luc DELPEUCH rappelle que l'appel à projet étant été gagné nous utiliserons la somme prévue à cet effet.

III. BUDGET RECTIFICATIF NUMERO 1 EXERCICE 2019

Hugues BRUNET présente le budget rectificatif N°1 de 2019.

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET RECTIFICATIF N°1 - 2019

Pour l'année 2019 et de façon globale, le budget initial et les suivants sont construits sans prendre en compte aucune recette non encore notifiée. Pour les appels à projets, les dépenses liées à ces appels, ne sont inscrites qu'une fois la recette notifiée et donc inscrite au regard.

Le budget rectificatif n°1 2019 se décompose comme suit :

POUR CE QUI CONCERNE LE TABLEAU DES EMPLOIS :

Le budget initial avait intégré l'arrivée de l'Administratrice du Programme NCU « Construisons nos métiers! » mais pas la personne ressource « valorisation » prévue au projet.

Par conséquent le nombre d'emplois financés hors SCSP passe de 4 ETPT à 5 ETPT.

POUR CE QUI CONCERNE LES RECETTES:

AUGMENTATIONS: 1 533 200€

- Le Programme MATRICE-13.11 a reçu une notification d'octroi d'une subvention de 200K€ de la Fondation d'aide aux victimes du terrorisme (FAVT). Cette subvention sera répartie comme suit :
 - ✓ 40 K€ seront inscrits au budget HESAM pour :

- Contribution aux locaux 2019
 Vocapia_Transcription automatique phase 2
 Gratifications de stagiaires transcripteurs
 160 K€ seront inscrits en opérations de compte pour tiers :
 Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne = 60K€
 CNRS DR de Meudon = 100 K€
- Conformément à la convention attributive d'aide n°ANR-18-NCUN-0028, un premier versement de 960 000€ a été opéré par l'ANR. Ce versement se décomposera comme suit :
 - 183,20K€ seront inscrits au budget HESAM pour le fonctionnement du Programme
 - 700K€ en opérations de compte pour tiers afin de faire l'objet de reversements aux établissements porteurs de formations dans le cadre du Programme HESAM2030 « Construisons nos métiers! »
- Dénouement des opérations de réhabilitations de locaux du CNAM dans le cadre de l'Opération CAMPUS, inscriptions des montants des soldes en opérations de compte pour tiers :
 - ✓ 116,5 K€ pour la réhabilitation des combles Vaucanson
 - ✓ **333,0 K**€ pour la réhabilitation du Cours Desormes

POUR CE QUI CONCERNE LES DEPENSES :

AUGMENTATIONS: 223 200€

- En résonnance avec l'augmentation de recettes ci-dessus :
 - ✓ La ligne MATRICE/13.11 inscrite au budget voit ses dépenses augmentées de **40K**€.
- Le Programme NCU HESAM2030 « Construisons nos métiers », une augmentation du budget des dépenses de **183,20 K€** est opérée par le présent BR1-2019.

DIMINUTIONS/TRANSFERTS:

63 911€

La ligne Fonctionnement et intervention se trouve diminuer de 63 911€ dont par transfert :

- 2 000€ au profit de la ligne investissement
- 47 344€ au profit de la ligne personnel

Frédérique EVEN-HORELLOU recommande de mettre l'accent sur le pilotage de trésorerie puisque nous allons recevoir et dépenser plus d'argent.

Hugues BRUNET rappelle que dans le cadre de la GBCP il y a un outil de pilotage qui se fait sur la base de la trésorerie.

Anne D'ORAZIO souhaite recevoir un point d'information concernant le solde opération campus.

Hugues BRUNET précise qu'en 2013 il y avait une dotation de 100 millions d'euros pour HESAM. Une opération s'est déroulée au bénéfice de la réhabilitation de locaux du CNAM (combles Vaucanson et

cours Desormes). En 2014 la dotation CAMPUS pour l'Ile de France a été mutualisée pour l'ensemble des regroupements correspondant à un montant de 700 millions d'euros. Cette opération a permis, en autres, d'effectuer la réhabilitation du 54 boulevard Raspail.

Le budget rectificatif est adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

IV. PROJET DE MODUS OPERANDI EN MATIERE D'EVOLUTION DE PERIMETRE

Jean-Luc DELPEUCH présente le modus operandi et rappelle que la mandature des membres du conseil d'administration se terminant à la fin de l'année il y aura un renouvellement des instances pour début 2020. Par ailleurs, le nouveau statut d'HESAM devrait être publié au journal officiel avec la mise à jour de la liste des membres. Le document « modus operandi » est utile afin de gérer nos instances et réguler les évolutions du périmètre. Une éventuelle révision des statuts d'HESAM Université interviendrait uniquement en première partie de mandat. Les statuts seraient stabilisés en seconde partie, pour ne pas gêner le renouvellement des instances.

Anne d'ORAZIO est en accord avec le modus operandi qui permet de stabiliser le périmètre. Une entrée progressive au sein d'HESAM par, dans un premier temps, une affiliation, qui permet d'ajuster le choix réciproque des établissements.

Hugues BRUNET ajoute que le CNESER a validé le nouveau périmètre d'HESAM et que nous devons attendre la signature des différents ministères.

Le modus Operandi est adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

V. MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 DES STATUTS DU COLLEGE DOCTORAL D'HESAM UNIVERSITE

Hugues BRUNET présente le document qui a pour objet l'approbation des nouveaux statuts du collège doctoral d'HESAM Université. Il modifie l'article 4 afin de mettre à jour la composition des membres et ainsi supprimer l'INED de la liste.

La modification de l'article 4 est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

VI. ADHESION A L'ASSOCIATION FFFOD – FORUM DES ACTEURS DE LA FORMATION DIGITALE

Le FFFOD a été créé en 1995, sa mission est d'optimiser les savoir-faire, les plans d'action et la stratégie de ses membres au plus près des enjeux et du contexte de développement des TIC et FOAD en formation professionnelle continue et dans l'apprentissage. L'association a pour objectif d'organiser des rencontres annuelles, des conférences ou web-conférences afin de contribuer à la réflexion sur l'évolution des dispositifs de formation et sur l'utilisation pédagogique innovante ; les conférences permettent aussi de communiquer sur des études ou de recherches et de différents sujets d'actualité.

Jacques BAHRY propose a HESAM Université l'adhésion à l'association afin de pouvoir participer à de nombreuses conférences à moindre coût et aussi participer à des groupes de travail.

Hugues BRUNET précise que le montant de la cotisation annuel est de 1270 euros. En précisant qu'HESAM Université participera uniquement aux diverses conférences.

L'adhésion est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Jean Luc DELPEUCH évoque le processus de contractualisation. Le diaporama stratégique à été transmis au ministère qui a demandé une note détaillée de 20 pages. Une fois le document stabilisé nous devrons recueillir l'avis du CDM, CAC et le CA approuvera le document. Il est prévu de recevoir l'avis de l'ensemble du CA des établissements membres. Jean-Luc DELPEUCH propose pour le prochain Conseil d'Administration de septembre de faire un point d'information et de débat.

Astrid BRANDT-GRAU souhaite savoir s'il y a une tendance pour les projets EUR.

Jean-Luc DELPEUCH espère une réponse pour juillet. Aucune information est disponible pour le moment. **Jean-Luc DELPEUCH** souhaiterait que les membres participent activement à la communication d'HESAM Université afin d'être visible auprès du jury.

Anne D'ORAZIO représentant l'ENSAPLV confirme qu'une charte de communication de l'établissement a été mis en place afin que le logo d'HESAM apparaisse.

Laurent KALIFA souhaite revenir sur le projet de Notre Dame auprès des Compagnons du Devoir afin de savoir si le lieu pourrait être un centre de formation pendant la reconstruction du bâtiment, et ainsi HESAM Université pourrait y participer.

Guy GEORGON intervient en précisant que les Compagnons proposent au ministère de faire une école chantier ouvert au public afin de mettre en valeur l'artisanat. Le sujet est en réflexion auprès du ministère du travail. Nous devrions recevoir plus d'informations pour la rentrée, en précisant que pour l'instant c'est uniquement une proposition de la part des Compagnons du devoir.

Anne D'ORAZIO précise que la direction générale du patrimoine a demandé à l'ensemble des établissements relevant du ministère de la culture de travailler sur le sujet.

Jean-Luc DELPEUCH informe que le 13/06 HESAM Université signera un accord avec University of London qui comprends 18 membres. Cela permettra de créer un cadre afin de travailler ensemble ou de promouvoir des coopérations entre nos membres.

Clément GENTY souhaite savoir si la COMUE va se positionner sur le sujet des frais d'inscriptions hors UE.

Hugues BRUNET précise que la réglementation n'est pas encore finalisée. Les établissements sont actuellement en train de se positionner par rapport à ce sujet.

Jean-Luc DELPEUCH ajoute qu'un point du jour sera ajouté en septembre. De plus, un point d'information sera organisé avec le service international d'HESAM sur les différents projets.

Anne D'ORAZIO pense que le sujet peut être débattu par le Conseil d'Administration mais n'a pas la compétence sur ce sujet. Par ailleurs, nous ne rentrons pas dans ce champ d'application.

En l'absence de question supplémentaire la séance est levée à 12h05.

Le prochain Conseil d'administration se déroulera le mercredi 18 septembre 2019 à 9h30 au CESI.